

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT**  
**« L'écocitoyenneté »**

**Compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016**

Le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Madame la Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Mme LA MAIRE : Bonjour à toutes et à tous ; je voudrais ouvrir ce CICA par un hommage à Pierre GUELORGET, président du Conseil de quartier de la Guillotière, qui nous a quittés le 12 février dernier. Je l'avais rencontré lors de la dernière campagne électorale municipale, comme j'avais rencontré les trois présidents des conseils de quartier, et j'avais été frappée par la chaleur dégagée par cet homme, par le respect qu'il portait aux autres et surtout par l'expertise de la connaissance de son quartier.

J'ai ensuite pu, depuis que je suis maire, vérifier son engagement au service de l'intérêt général, son attachement au bien-vivre ensemble, son sens de l'écoute mais aussi, son exigence pour faire avancer les dossiers et les projets.

Il a souvent fait le siège de notre cabinet pour essayer de faire avancer les projets et il trouvait toujours nos réactions trop lentes manifestant beaucoup d'impatience dans l'avancée des projets qu'il portait.

Nous garderons de lui l'image d'un citoyen soucieux du bien commun, celui d'un homme très attachant qui savait aussi se consacrer aux causes humanitaires.

Je vous propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Merci.

Nous allons débiter ce CICA sur le thème de l'écocitoyenneté. C'est très intéressant parce qu'il place les habitants à une place particulière puisqu'ils deviennent directement acteurs par les nouveaux usages qu'ils mettent en place, pour faire rayonner de nouvelles manières d'appréhender la vie sociale et économique.

On a l'habitude de citer, au titre des exemples de l'écocitoyenneté, l'usage des circuits courts, l'économie sociale et solidaire, l'éco-rénovation et aussi le plan énergie-climat.

Tous ces thèmes font aujourd'hui l'objet de discussions, de négociations, de plans au niveau national et international, nous en avons beaucoup entendu parler très récemment lors de la COP21 et nous allons voir aujourd'hui, sur notre arrondissement, comment peuvent se décliner ces nouveaux usages. Je remercie les participants au CICA d'avoir posé leurs questions sur ce thème et je donne la parole concernant le 1<sup>er</sup> thème abordé, à savoir le statut de l'économie sociale et solidaire, à Monsieur PERTOSA.

**CIL Gerland Guillotière :**

**1 - M. PERTOSA : Statut de l'Economie Sociale et Solidaire sur le terrain :**

Comment se concrétise sur le terrain, l'Economie Sociale et Solidaire ?

A quoi peut-on reconnaître une entreprise qui évolue dans l'Economie Sociale et Solidaire et quels sont le plus souvent les produits quelle propose ?

Est-ce que réellement et seulement les entreprises de l'ESS utilisent les circuits courts.

Le producteur qui vient tous les jours vendre sur les marchés de Lyon, n'est-il pas dans le même état d'esprit ?

Quels sont les statuts qui régissent les entreprises de l'ESS ? Bénéficient-elles de subventions de la part des collectivités locales ? Si oui, sur la base de quels critères sont-elles attribuées ?

Mme GALLIOU, Adjointe à l'économie sociale et solidaire : Merci à vous tous de votre présence et pour ces nombreuses questions.

L'Economie Sociale et Solidaire (l'ESS) a été définie par la loi du 31 juillet 2014.

L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;

b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'ESS est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation, de biens ou de services, mises en œuvre par des personnes morales de droit privé, constituées sous forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions – mutualité, sociétés d'assurances mutuelles, de fondations ou d'associations.

Je vous conseille fortement d'aller lire cette loi, elle est très explicite et vous permettra de compléter ces informations que Madame BESSON approfondira aussi.

Sur les circuits courts : toutes les structures de l'ESS n'utilisent pas le circuit court mais toutes mettent en œuvre, au cœur de leur activité, le fonctionnement en tenant compte de l'humain et mettent leur bénéfice au service de leur structure.

Le circuit court est un des critères qui permet de reconnaître une activité de l'ESS car il permet d'éviter les intermédiaires et, de rémunérer le travail équitablement et pour ce qu'il est. Nous pouvons donc envisager un producteur qui vient vendre sur le marché ses produits comme un acteur de l'ESS.

Pour en revenir au terrain, notamment celui du 7<sup>e</sup> arrondissement, nous avons plusieurs formes d'activités inscrites à l'ESS au sein du 7<sup>e</sup>. Des mutuelles - la MAIF notamment - des associations, éducations populaires, sportives – la MJC, le Centre Social, l'Arche de Noé - les entreprises telles que Envie Rhône, Prestal, regroupement d'entreprises comme Locaux Motiv' et bientôt Ethique au 107 rue de Marseille. Des commerces de proximité dans la restauration, les épiceries, les bars, l'habitat, les jeux aussi, des artisans créateurs de bijoux, de vêtements, des transformateurs, des recycleurs.

Toutes ces structures s'inscrivent dans l'ESS par de nombreux critères et participent toutes à la vie de notre arrondissement.

Si certaines bénéficient des subventions locales, beaucoup fonctionnent sans l'aide de la collectivité et si aujourd'hui certaines ont des subventions c'est parce qu'elles ont une activité d'intérêt général telles que les associations d'éducation populaire, ayant pour objectif un soutien à nos enfants. Merci.

Mme BESSON, Adjointe au sénateur maire de Lyon à l'Economie Sociale et Solidaire : Je tenais à vous remercier de m'avoir invitée à nouveau pour parler d'ESS.

Il est important de rappeler que l'ESS est un mode d'entreprendre autrement, qui est complètement inscrit sur le territoire. Valérie, tu l'as rappelé, le territoire est la condition sine qua non d'entreprendre autrement, qui replace l'Homme au cœur de la démarche économique.

La loi ESS est une loi inclusive, c'est une loi qui était attendue par les acteurs de l'ESS, des acteurs historiques tels que les mutuelles, les fondations, les associations qui aujourd'hui représentent 80% de la grande famille de l'ESS.

C'est une loi inclusive qui intègre aujourd'hui, les entrepreneurs sociaux puisque l'enjeu, c'est aussi la finalité sociale.

L'ESS c'est 10% du PIB ; sur le territoire métropolitain, c'est 12% de l'emploi, des emplois locaux non délocalisables et l'aspect démocratique est important. Souvent et historiquement, les coopératives sont dans la promotion de la démocratie ; c'est un homme, une voix et les acteurs aussi de l'Education Populaire.

Vous soulevez un point important qui est un des axes important de notre politique au niveau de la ville de Lyon, c'est l'alimentation durable et les circuits courts.

J'avais fait une présentation de notre délibération cadre et de notre politique en matière d'ESS, il y a 3 axes : le soutien à l'entreprendre autrement, à l'activité économique, la promotion de l'ESS et la consommation responsable.

Un volet important autour de l'alimentation durable, c'est de la production à la consommation avec des articulations aussi avec la Métropole pour financer des projets puisque l'enjeu aujourd'hui est celui-là et quand vous parlez des producteurs locaux, l'enjeu est tout d'abord de les payer au juste prix mais c'est également le soutien aux filières.

J'en profite, puisque Bruno CHARLES a en charge aussi à la Métropole ces sujets, pour évoquer la mise en place d'un conseil local de l'alimentation durable où tous ces acteurs, de la production à la consommation, ont pu travailler par le passé au sein d'un programme ; nous avons été financés dans le cadre du programme URBACT, nous reviendrons sur ce sujet.

Nous avons pu faire travailler et coopérer les acteurs entre eux ; c'est un secteur très dynamique qui a permis de créer l'association Le Bol, qui organise depuis 2 ans la fête des récoltes. Un travail entre acteurs de l'alimentation durable a été fait sur la mise en place de plateformes logistiques, sur tous ces enjeux de fournisseurs. Tout n'est pas ESS mais quand nous soutenons des filières, l'enjeu est aussi de faire coopérer au plus près des territoires, des acteurs qui viennent du monde de l'ESS. Nous favorisons aussi les partenariats et les coopérations au plus près des territoires tout en soutenant les circuits courts avec notamment le développement de marchés notamment Bio que nous cofinançons, avec la Métropole et la Région. Famille à Alimentation Positive permet de sensibiliser les familles pas forcément sensibilisées à tous ces enjeux, de les accompagner tout au long de l'année sur un défi autour du bien-manger avec des produits provenant d'agriculteurs des Monts du Lyonnais du secteur du Bio.

La loi ESS est inscrite durablement dans notre environnement mais aujourd'hui, les financements ne sont pas à la hauteur des enjeux, notamment environnementaux puisque l'ESS est un outil de transformation de la société. Nous nous rendons bien compte que lorsque l'on met en avant l'humain au centre de la démarche économique, c'est aussi pour aborder les thèmes autour du prix juste, de la démocratie et autour du territoire.

Concernant les questions abordées, les artisans par exemple, nous avons un label Lyon Ville Equitable et Durable qui était déjà à l'avant-garde, qui intègre des acteurs très divers, dans des secteurs très divers de l'alimentation, de la cosmétique bio, du bien-être, de l'éducation populaire, avec des acteurs très divers, à la fois des entreprises, des associations, des coopératives, des entrepreneurs sociaux qui aujourd'hui, font autrement, qui ne sont pas forcément labellisés « ESS ». Notre label permet de les faire progresser sur des volets environnementaux, sociaux et de permettre de favoriser l'entraide et la coopération sur un territoire donné.

Le soutien aux filières autour de l'alimentation durable fait partie de notre ADN lyonnais. Nous sommes assez emblématiques au niveau européen et aujourd'hui, nous continuons à être un territoire pilote et avons été soutenus par une fondation pour continuer à faire travailler les acteurs pour plus de coopération, pour mettre en place un pôle territorial de coopération économique qui est inscrit dans la loi ESS, qui permet de faire travailler des acteurs classiques de l'économie conventionnelle mais qui adhèrent aux valeurs de ESS et de pouvoir soutenir une filière de la production à la consommation.

Je fais une réponse globale mais, lors d'un précédent conseil d'arrondissement, j'avais présenté l'ESS. Ces sujets s'inscrivent complètement en matière de stratégie de l'ESS avec une volonté d'être au plus près des territoires en repérant l'innovation sociale avec une spécificité autour de l'alimentation durable.

Les subventions : concernant l'économie sociale et solidaire, c'est une politique transverse, j'ai en charge l'ESS dans toutes ses dimensions avec un budget minime par rapport à d'autres politiques publiques. Cependant, les associations aujourd'hui représentent plus de 80% de la grande famille de l'ESS donc, surtout à la mairie centrale, des associations peuvent être soutenues à la fois par un adjoint en charge de la vie associative mais également, par moi-même et les services sur un volet « innovation sociale » puisque notre rôle est plutôt de repérer l'innovation sociale et de la soutenir pour la faire émerger.

La ville a plutôt un effet levier pour aller chercher d'autres financements notamment métropolitains et régionaux même si ça va être plus compliqué mais le contrat sectoriel qui a été signé avec la Région (Lyon est la première ville à avoir signé ce contrat) nous permet de prioriser des actions, toujours en prise avec le territoire et avec ses besoins.

M. PERTOSA : *Merci pour ces explications, je ferai juste deux remarques : quand vous insistez sur le fait que le cœur de l'économie sociale et solidaire c'est l'Humain, je voudrais vous dire que quand vous avez une entreprise privée, l'Humain est aussi au cœur de cette entreprise et quand vous passez vos années à embaucher et éviter de licencier des personnes, même dans des moments difficiles, vous placez l'Humain au cœur du métier Ce n'est pas réservé à l'ESS.*

Mme LA MAIRE : *Il n'a pas été dit que c'était réservé à l'ESS. Nous sommes tous conscients de l'importance des entreprises dans la vie de notre économie.*

M. PERTOSA : *J'insiste aussi sur l'Humain comme vous insistez aussi. Ma deuxième remarque : il y a beaucoup de commerçants qui aimeraient s'installer à certains endroits mais qui n'ont pas le soutien nécessaire : je ne vois pas pourquoi on aiderait plus l'ESS que les commerçants.*

Mme BESSON : *Le label Lyon ville équitable et durable, ce sont des entreprises classiques et des artisans. Le plus important est la finalité et quand je vous parlais des pôles territoriaux de coopération économique, c'est aussi la possibilité, notamment autour de l'alimentation durable, de faire coopérer des entreprises de l'économie conventionnelle, des PME car on considère que les PME qui créent de l'emploi non délocalisable, participent concrètement à la cohésion sociale et créent de la richesse non délocalisable.*

*Je vous encourage à aller sur le site de la Ville : aujourd'hui le label est très inclusif, comme l'est la loi et c'est un véritable outil d'animation du territoire qui permet de démontrer que l'on peut faire autrement, dans des commerces de proximité, dans des PME mais aussi chez des acteurs de l'ESS.*

Mme GALLIOU : *Les acteurs de proximité dont vous parlez, nous les accompagnons et nous ne sommes pas les seuls, il y a la CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. La ville de Lyon les accompagne quand ils cherchent un local pour s'installer avec la mise en place de l'observatoire des locaux disponibles ; les agents de la DECA sont à leur disposition pour leurs démarches.*

*Nous n'oublions pas les commerces et les acteurs de proximité, pas forcément inscrits dans l'ESS.*

M. CHARLES : *Je remercie Madame BESSON pour son intervention et d'avoir rappelé que concernant l'agriculture et l'alimentation, nous sommes en train de mettre en place une politique depuis janvier 2015, avec un schéma alimentaire et une politique agricole au niveau du Grand Lyon.*

*C'est vrai qu'à l'origine l'ESS était pensée avec une partie de l'activité qui ne relevait pas de l'économie mais poursuivait un but d'intérêt général. Les entreprises ou associations pouvaient avoir une partie de leur activité dans le champ concurrentiel et une partie de mission d'intérêt général qui n'était pas solvable dans le marché.*

*Au fur et à mesure, à cause de la financiarisation de l'économie de plus en plus forte, l'économie locale et le juste prix du service que l'on doit payer, a tendance à se labelliser commerce équitable et économie solidaire quand ce sont des règles d'économie normale.*

*On est dans l'économie de marché, l'économie solidaire n'est pas administrée et il s'agit bien de permettre au moins dans l'agriculture puisque je l'ai en compétence au niveau de la Métropole, que les agriculteurs (taux de suicide et désespérance importants), puissent mieux vivre de leur métier.*

*Or, ceux qui produisent et vendent en local à des prix raisonnables et Bio, aujourd'hui c'est dans les journaux, s'en sortent mieux. Il y a une tentative de retrouver les vraies lois de l'économie pas étouffées par une financiarisation excessive, qu'un artisan, qu'un paysan puisse vivre dans l'économie de marché, sans subvention, au juste coût, de son métier.*

*Il y a plutôt un élargissement de l'ESS, il faut reconnaître que c'est aussi une réaction à l'état de l'économie et l'enjeu est de faire en sorte que tous ces métiers fassent vivre ces structures -là.*

**M. PERTOSA :** *On est bien d'accord, le circuit court permet à des producteurs de travailler à de meilleures marges finalement.*

### **ANCIELA :**

1 bis – **Mme VIEILLEREAU - Question/contribution sur la thématique : « écocitoyenneté »**

L'association ANCIELA a pour objectif d'accompagner les initiatives citoyennes, pour une société écologique et solidaire au sein de la Métropole de Lyon.

Je suis particulièrement engagée sur la question des déchets au sein de cette association puisque, j'ai moi-même un engagement personnel au sein de 2 associations qui travaillent sur la problématique des déchets « Mouvement de Palier » et « Zero Ouest Lyon » qui est en train de se monter.

L'initiative citoyenne en faveur d'une société écologique et solidaire nous semble de plus en plus dynamique sur le territoire métropolitain et dans le 7<sup>e</sup> en particulier.

Deux thématiques nous semblent se détacher particulièrement dans les envies d'agir des citoyens : le triptyque « agriculture, alimentation, jardinage » (bien connu, identifié et disposant de réseaux structurés même si de nouvelles approches et dynamiques naissent régulièrement) et la thématique globale d'économie circulaire (gestion des déchets, autoréparation, autoproduction...).

Dans le cadre de cette seconde thématique, il nous semble de plus en plus décisif que des lieux communs (des « tiers lieux ») apparaissent dans chaque quartier pour accueillir les initiatives citoyennes du territoire et favoriser un essaimage des initiatives fondamentales (ateliers d'auto-réparation électronique, informatique, vélo... ateliers d'autoproduction de produits ménagers, de cosmétique, de meuble...) pour se réapproprier notre économie.

Comment les élus du 7<sup>e</sup> envisageraient qu'un lieu puisse naître sur le territoire autour de ces nouvelles dynamiques citoyennes ? Quelle articulation y -aurait-il avec les actions des institutions publiques en particulier avec la mairie d'arrondissement ?

**Mme GALLIOU :** Aujourd'hui, dans le 7<sup>e</sup>, il existe plusieurs lieux que l'on peut reconnaître comme des lieux accueillant des personnes physiques ou morales, privées ayant des activités entrepreneuriales et associatives diverses comme Locaux Motiv' et Flâneurs ou des lieux accueillant des activités en autogestion telles que le Recycleur ou le Chat Perché.

Preuve que le 7<sup>e</sup> arrondissement est très attractif aujourd'hui, on va en voir apparaître encore beaucoup dans les prochains mois, tels qu'Ethic qui arrive au 107 rue de Marseille, les Clameurs qui arrivent rue Bechevelin mais aussi d'autres lieux, la Cordée, qui souhaitent arriver et dans le 7<sup>e</sup>. On s'aperçoit qu'un certain nombre d'acteurs souhaite faire participer l'ensemble des citoyens à leurs actions.

J'essaie de les accompagner avec ANCIELA qui fait un travail phénoménal, qui m'envoie souvent des personnes pour des locaux disponibles, ce n'est pas toujours simple.

Pour information, vous trouverez le guide qu'a créé ANCIELA sur toutes les initiatives de Lyon sur l'ESS, qui vous permettra d'avoir des petites astuces pour « faire vous-même ».

M. BLACHIER : Dans votre question, vous avez souligné le rôle du numérique et de l'informatique, vous connaissez probablement « Locaux Motiv' » la célèbre fondation Framasoft qui propose gratuitement des logiciels alternatifs à ce qui peut exister dans les systèmes propriétaires. Le 7<sup>e</sup> arrondissement est l'un des nombreux acteurs numériques alternatifs, ce qui en fait un territoire de pointe, non seulement en Rhône-Alpes mais aussi, au niveau national voire européen, en matière d'informatique libre et c'est quelque chose qui se fait en réseau.

Vous avez d'autres acteurs de l'ESS qui prennent ces outils pour travailler, des outils qui ont été eux-mêmes créés par l'ESS.

A part le numérique qui est un acteur peu mis en avant dans l'ESS alors que c'est quelque chose de grandissant, je veux dire aussi que la plupart des structures culturelles sont de plus en plus ESS. Ce secteur est à côté de l'agriculture, le plus important secteur de l'ESS et c'est quelque chose que je voulais rappeler en tant qu'adjoint à la culture.

Mme LA MAIRE : Adjoint à la culture et au numérique !

M. CHARLES : Je voudrais féliciter l'association ANCIELA parce qu'au niveau de la Métropole, c'est aujourd'hui une des jeunes associations la plus dynamique. Je suis en accord avec la vision suivante de l'ESS : il ne faut pas attendre que la collectivité fasse, il faut réunir les habitants autour de projets qui ensuite peuvent être ou non être accompagnés par la Métropole, la collectivité.

Le guide qui est « le petit paumé » de l'ESS, est un travail extraordinaire qui a été fait sans financement public.

Le travail fait par ANCIELA rejoint aujourd'hui, ce que l'on essaie de faire au travers de 2 délégations dont celle d'Emeline BAUME qui a une mission sur la prévention des déchets autour du développement de projets citoyens pour le recyclage et la réparation. Je rêve que l'on puisse produire par arrondissement toutes les pièces pour réparer toutes les machines au lieu de les jeter mais ça mérite un investissement des habitants. La grande difficulté c'est que l'on peut y arriver que si l'on a une mobilisation.

Je demande une minute de digression ; l'histoire de notre pays sur la citoyenneté c'était de savoir lire et écrire, pour voter pour choisir la mise en œuvre de la politique publique. Au 19<sup>e</sup> siècle, il y a tout le débat sur l'école publique. Comment ceux qui ne savent pas lire et écrire peuvent choisir collectivement pour aller voter ?

Tout cela a été le débat politique qui nous a conduits sur la notion de citoyenneté qui est : qui a le droit d'aller voter, qui est citoyen ? Dans toutes les politiques liées au Développement Durable, c'est un modèle qui s'est essoufflé.

Sur le plan climat du Grand Lyon : quand il s'agit de diminuer les émissions des gaz à effet de serre, la collectivité émet 5% des émissions, toutes nos politiques publiques mises bout à bout, on impacte par l'organisation des déplacements, des droits du sol, des permis de construire, on émet 20% des émissions. 75% des émissions de gaz à effet de serre nous échappent donc et relèvent de la société civile. Soit on engage une dynamique de sobriété et nous avons des projets ensemble, soit on a déjà échoué.

L'écocitoyenneté, c'est faire ensemble, ce ne sont plus des citoyens qui votent, mais qui s'organisent pour mener des projets et faire en même temps que la collectivité.

Ce n'est plus demander à la mairie de faire, c'est faire ensemble, que ce soit dans le tri, dans la réparation. Nous avons besoin de jeunes associations qui réunissent les habitants en auto projets.

On a un peu de finance, si vous avez des projets en « repair café » par exemple qui est un endroit (il y en a un à la Croix Rousse à la Maison de l'écologie) où vous apportez vos appareils et quelqu'un vous apprend à les réparer.

Aujourd'hui, on a encore des crédits pour vous aider à faire mais on ne le fera pas à votre place.

J'ai un collègue qui est le maire d'une commune qui a mis en place « le fifty fifty » ; les citoyens apportent 50% par le travail et l'engagement et la collectivité apporte 50% par les moyens qu'elle met à disposition. S'il y en a qui est absent, ça ne marche pas.

ANCIELA est un exemple avec une pépinière de projets dans lesquels je pioche allègrement, elle accompagne les porteurs de projets, on passe de l'idée à la capacité de faire.

Je voudrais saluer leur travail et nous avons encore des possibilités de faire à condition que les citoyens se mobilisent.

## **CIL Gerland Guillotière :**

### **2 – M. QUERRIEN : Pour une concertation concrétisant l'écologie ?**

Nous apprécions que le sujet de ce jour traite de l'écologie car, lors des divers CICA précédents, notre CIL Gerland Guillotière et d'autres associations du CICA ont posé de nombreuses questions favorisant l'écocitoyenneté, pour lesquelles nous aimerions que vous profitiez de l'occasion pour nous donner quelques réponses favorables. Concernant les circuits courts, n'avons-nous pas demandé de faciliter les achats directs aux producteurs, marchés et commerces de proximité ?

Pour améliorer la qualité de l'air, n'avons-nous pas insisté :

- sur l'importance de réparer les défauts de qualité, de continuité et de lisibilité des parcours en mode doux, dont selon des statistiques officielles l'insécurité d'aujourd'hui décourage 64% des utilisateurs potentiels,

- pour éliminer les bouchons créateurs de pollution n'avons-nous pas demandé la création d'axes bien synchronisés et l'aménagement ponctuel des points noirs,

- pour favoriser l'usage des transports collectifs attractifs, comme le métro et les trams, proposé la création de navettes locales fréquentes.

Une question essentielle que nous nous posons est :

Quel processus améliorerait la concertation entre citoyens et pouvoirs publics (élus ou services municipaux) pour concrétiser sur le terrain nos demandes favorables à l'éco-comportement et l'économie sociale et solidaire ?

Pour notre part, nous proposons des réunions de concertation avec le Comité d'Initiative et de concertation d'arrondissement, le plus en amont possible, au moment :

- des réflexions sur les investissements,

- de l'élaboration des cahiers de charges,

- du choix de la solution en conformité avec le cahier des charges

**M. GRABER** : Merci pour cette question qui me permet de préciser quelques éléments importants de concertation.

Permettez-moi de corriger une petite inexactitude dans votre question, à savoir que l'article 25 1124 du code général des collectivités territoriales, définit les CICA comme des «Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement » et non pas de concertation d'arrondissement.

Concernant les concertations, l'environnement au sens large bénéficie d'un grand nombre d'articles de loi qui précisent les enjeux et les obligations en termes de concertation.

C'est la loi du 2 février 1995, la charte de l'environnement de 2005 et la loi Grenelle 2 qui définissent chacune la volonté d'associer le public à la décision politique, de donner accès à l'ensemble des informations et de permettre par des dispositifs de concertation, de pouvoir récolter l'ensemble des avis des populations concernées par les projets.

Concernant les dispositifs existant aujourd'hui, vous en avez de plusieurs types : les dispositifs de concertation réglementaire qui peuvent concerner des politiques publiques, c'est le cas sur le plan de déplacement urbain, vous l'avez mentionné par des exemples que vous donnez ; le plan de déplacement urbain est actuellement en révision générale, je vous précise qu'une réunion publique est organisée le 4 mars prochain à la Métropole à 18h00 pour présenter l'état d'avancement du plan de déplacement urbain et que toutes contributions sont enregistrables en ligne sur le site du SYTRAL.

Cela peut être d'autres thématiques, je pense au plan local de l'urbanisme et de l'habitat qui est également en pleine révision générale, avec différents dispositifs de concertation qu'ils soient réglementaires ou de façon plus volontaire comme la ville de Lyon l'a fait précédemment, entre 2012 et 2013, avant le démarrage de la concertation réglementaire de la Métropole.

Quand vous dites : « le plus en amont possible » le temps politique n'est pas forcément celui des habitants ou des personnes qui souhaitent s'exprimer dans ces dispositifs de concertation et il est assez compliqué de faire coïncider ces deux temps ; exemple : le plan local de l'urbanisme dont la révision générale a démarré, je l'ai dit en 2012 et dont l'applicabilité, sera de 2018. Cela fait un laps de temps long, qui n'est pas forcément en cohérence avec le temps des habitants.

Il existe les concertations volontaires, je pense à ce que nous avons fait sur les espaces verts autour du stade le Colombier ou ce que nous ferons en 2017 autour du futur espace vert de l'ex dépôt SYTRAL Parmentier.

Il existe également des commissions, je pense aux commissions thématiques, la commission voirie ou la commission urbanisme patrimoine ici, au sein de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, qui permet d'échanger des informations.

Enfin, il existe le dispositif des CICA, vous en avez parlé à l'instant, qui est plus un dispositif de questions/réponses et de sollicitation, de consultation sur des questions que vous pouvez vous poser.

**M. CHARLES** : Vous parlez concertation, je vais vous répondre engagement. C'est l'occasion pour moi de vous présenter le dispositif du plan local d'éducation à l'environnement du Grand Lyon que je trouve insuffisamment approprié par les habitants du 7<sup>e</sup> même s'il y en a qui en bénéficient.

Ce sont des lieux où vous pouvez élaborer, proposer, construire. Le plan d'éducation à l'environnement c'est d'abord une politique qui existe depuis presque 20 ans, qui est poursuivie et montée en charge au sein de la ville de Lyon.

Ce sont 36 associations du Grand Lyon, partenaires, qui sont dans tous les domaines relatifs à l'écocitoyenneté, que ce soit la protection de la nature, l'énergie, les déplacements, la citoyenneté ; c'est un budget qui n'est pas négligeable puisque plus de 700 000 euros, en 2016, qui sont consacrés aux associations qui sont dans le domaine de l'écocitoyenneté.

Il faut rajouter à cette somme 390 000 euros qui est la subvention de la Métropole à une structure, la Maison Rhodanienne de l'environnement, que les CIL connaissent puisque le président est aujourd'hui le président de l'union des comités d'intérêts locaux.

Beaucoup de ces dépenses sont consacrées à aller dans les classes primaires, former les enfants à toutes les questions liées à l'écocitoyenneté.

J'ai donné une nouvelle orientation qui est de consacrer 20% (de 700 000 euros) de ces financements à l'accompagnement de projets des habitants. Si vous avez le projet de créer une AMAP, un Repair café par exemple. Le Conseil de quartier Guillotière en a déjà profité en travaillant avec la FRAPNA sur la connaissance des arbres du secteur de la Guillotière et en décidant un parcours de découverte des arbres rares du quartier de la Guillotière.

Si vous avez un projet lié à l'écocitoyenneté, vous avez 36 associations qui peuvent travailler avec vous et vous aider à le construire. Les habitants du 7<sup>e</sup> actuellement ne se sont pas encore appropriés la démarche, ça me désole parce qu'il y a d'autres communes qui le font déjà.

En dehors de ces associations, vous avez des équipements qui vous aident, la Maison de l'environnement qui a elle-même une trentaine d'associations, qui a des lieux pour vous accueillir, le Grand Parc de Miribel Jonage, le Grand moulin d'Yzeron, ces structures qui ne sont pas forcément dans l'arrondissement peuvent accueillir les associations.

En 2014, 100 000 personnes ont été sensibilisées et il y a 1/3 des enfants de primaire de la Métropole qui ont bénéficié d'au moins 3 demi-journées de formation par les associations.

Si 1/3 des enfants sont formés chaque année, on peut estimer que l'on couvre une grande partie des enfants de primaire.

Aujourd'hui, notre « point noir » c'est que si on forme les enfants, c'est trop tard car on sait que d'ici 2050, on aura le Facteur 4 au niveau climatique. 80% des gens qui seront au pouvoir d'ici 2050 ont déjà quitté l'Université. J'ai aussi demandé l'orientation de former des adultes vers des projets des habitants, vers une transition écologique des projets citoyens.

Le plan, c'est 2 700 demi-journées où une personne d'une association vient travailler avec les écoles et les habitants et on voit que le 7<sup>e</sup> arrondissement a bénéficié d'une centaine de demi-journées d'animation des associations ; ce n'est pas assez car on est très loin derrière le 3<sup>e</sup> arrondissement. Je peux suggérer, provoquer mais ce sont les écoles ou les habitants qui doivent proposer et aujourd'hui, je ne peux pas inventer les projets.

Sur les trames vertes et la biodiversité, la LPO et la FRAPNA peuvent vous former. C'est bien de demander la concertation mais il y a aussi la formation citoyenne. Ce sont des lieux de formation citoyenne, financés par la Métropole, dont vous pouvez bénéficier. Je vous invite à en profiter.

J'ai 2 structures nouvelles qui sont entrées cette année, le VRAC, une structure qui va dans les quartiers populaires, qui met en place des coopératives de consommation pour permettre aux habitants



pauvres d'avoir accès à l'alimentation Bio de qualité. Les familles à faibles revenus profitent de commandes groupées pour avoir une alimentation locale et Bio.

Cela permet de répondre à une préoccupation : non le Bio et le local ne sont pas réservés à ceux qui ont les moyens. Une étude a été faite en PACA qui montre que les légumes les moins chers du marché sont les légumes Bio et locaux.

VRAC intervient à Vaulx en Velin, à Vénissieux, pas encore dans le 7<sup>e</sup>, elle regroupe les habitants des quartiers populaires, les forme pour qu'ils puissent être autonomes.

Cela concerne bien d'autres domaines de la vie quotidienne, l'ALE intervient pour apprendre aux gens comment faire des économies d'énergie ou alors comment isoler leur habitation ; vous pouvez bénéficier de conseils dans tous les domaines, soit de formation, soit de mise en œuvre.

Sachez qu'il y a des ressources encore ignorées mais ça repose aussi sur la volonté des habitants de se réunir.

M. QUERRIEN : *J'ai bien compris vos propositions, nous vous demandons une concertation avec les élus et, vous répondez « les élus ont un réseau suffisamment important d'associations chargées de porter ces projets et qu'il faut se mettre en relation avec ces associations qui elles-mêmes vont défendre ces projets auprès de la Métropole ».*

*Le but c'est de mieux connaître les problèmes de façon à pouvoir être acteurs auprès de la Métropole pour les demandes.*

*Les dernières questions qui sont posées sous différentes formes et différents sujets, on va regarder de plus près, parce que l'on ne s'en est pas suffisamment saisi. Je vous remercie de toutes ces précisions.*

M. CHARLES : *Je prends un autre exemple : le PLU organise une manifestation de jeunes architectes comme les Robin des Villes qui travaillent beaucoup sur l'urbanisme et l'appropriation citoyenne de l'urbanisme.*

*Si vous voulez vous former et intervenir pour construire des projets, ils sont à votre disposition.*

M. QUERRIEN : *Sur ce point précis, j'aimerais avoir une précision : j'ai eu l'occasion de rencontrer les Robin des Villes à plusieurs reprises, y compris sur des projets futurs. Si on a la possibilité de les faire intervenir, c'est avec grand plaisir, je sais qu'ils font un travail très intéressant mais, après, est-ce que l'ensemble des élus sont prêts à nous faire travailler ensemble sur des sujets d'urbanisme ?*

M. GRABER : *Très rapidement je vous répondrai qu'on ne peut qu'encourager la concertation mais elle se fait dans un cadre particulier ; ce ne sont pas tous les projets qui sont soumis à concertation, ce ne sont pas toutes les politiques qui sont soumises à concertation. On voit bien aujourd'hui qu'il y a de plus en plus de projets et de politiques qui sont soumises à concertation mais systématiquement dans un cadre.*

*Dans ce cadre, on peut définir un champ temporel, une période de début et de fin, il y a des éléments soumis à débat mais d'autres non.*

*Sur les aspects d'urbanisme, tous les projets ne sont pas soumis à débat et à concertation, il y en a qui le sont aujourd'hui, on a eu l'occasion de pouvoir en discuter, on en aura encore d'autres en mars et début avril pour pouvoir sur l'arrondissement approfondir quelques éléments.*

M. QUERRIEN : *Oui mais concrètement, dans les champs d'application où on a cette possibilité d'intervenir, est-ce que sur un projet bien particulier et bien ciblé aujourd'hui, est-ce qu'on peut intervenir, discuter avec eux des aspects techniques et pouvoir faire une concertation en liaison avec eux et ne pas simplement leur parler de notre projet ?*

M. CHARLES : *Ils ne le feront pas remonter à votre place, il y a des compétences en accompagnement des projets des habitants mais pas pour faire pour vous.*

*On parle du PLU par exemple, vous avez des projets de micro implantation florale qui sont à la Guillotière, si vous voulez accompagner les projets des habitants de micro implantation florale, pour des murs végétaux et toitures végétales, toutes les associations peuvent vous accompagner mais, ça repose sur votre projet et la manière dont vous voulez le construire.*

*Si vous voulez que l'on travaille avec vous, on le fera, l'enjeu est de former les habitants à la mise en place de leur projet.*

### **Valorisation du parc de Gerland et de son Environnement :**

#### **3 – Mme HURTREL : Achats en circuit court à des producteurs :**

Le CICA vous a déjà posé des questions sur le sujet :

- pour un marché sur Yves Farge, afin que des producteurs proposent leurs produits en circuit court, mais sans décision favorable de la municipalité, il n'est pas possible d'y attirer des producteurs.
- pour une halle des métiers de bouche, place des pavillons en remplacement de la bibliothèque, mais nous attendons des réponses à ce sujet.

La municipalité propose-t-elle des avancées sur ces sujets ?

Mme LA MAIRE : Vous aviez déjà eu un certain nombre de réponses lors de précédents CICA mais Valérie GALLIOU va vous dire où nous en sommes sur ces questions.

Mme GALLIOU : Les marchés de producteurs et les circuits courts sont toujours d'actualité et M.GAMA vous avait donné des éléments sur le marché boulevard Yves Farges lors du CICA de septembre.

Nous sommes plus dans une réflexion sur le marché de l'avenue Jean Jaurès et sa localisation plutôt qu'un marché sur le boulevard Yves Farges.

Sur la place des Pavillons, il y a aujourd'hui une réflexion qui est menée dans sa globalité et notamment sur le local de la bibliothèque.

Pour l'instant, ça n'a pas beaucoup avancé, donc je ne peux pas aller beaucoup plus loin.

Sur les circuits courts, vous parlez des marchés, mais on trouve aujourd'hui le circuit court dans un certain nombre d'épiceries du 7<sup>e</sup> arrondissement, auprès de restaurateurs aussi, qui fonctionnent avec des produits frais et c'est surtout sur ces questions aujourd'hui que nous réfléchissons : « comment apporter le circuit court auprès des métiers de bouche » ?

Le temps politique ne correspond pas toujours à votre attente, nous vous apporterons des réponses dès que nous les aurons.

Mme HURTREL : *Merci. Je voudrais quand même ajouter que lorsque vous nous parlez de commerces de proximité, je suis désolée de partager le 7<sup>e</sup> parce que ça ne me plaît pas mais, il n'empêche que des commerces de proximité, nous en avons beaucoup à la Guillotière mais peu à Gerland.*

Mme GALLIOU : *On a le deuxième pôle de restauration place des Pavillons mais je ne peux pas décider à la place des commerçants de s'implanter à Gerland. J'en suis très triste et j'incite tous les porteurs de projet que je rencontre à aller s'installer à Gerland aujourd'hui. On travaille main dans la main avec la DECA et avec la mission Gerland pour justement accompagner les porteurs de projets vers Gerland.*

*Aujourd'hui, ça commence à arriver et vous allez voir arriver des commerces de proximité qui s'inscrivent dans l'ESS mais pas seulement, il faut juste un peu de patience.*

Mme HURTREL : *Je vous remercie, je constate qu'effectivement, il s'est installé un petit commerce de proximité, à l'angle de l'avenue Debourg mais véritablement dans notre coin, nous n'avons pas grand-chose.*

Mme LA MAIRE : *Nous sommes conscients de ce problème et c'est la raison pour laquelle nous vous disons que l'on encourage vraiment tous les porteurs de projets à s'installer à Gerland. Je pense que vu le développement immobilier de Gerland, notamment en matière d'habitations, indiscutablement les projets vont arriver. Mais les commerçants attendent que les habitations soient construites et habitées avant de s'installer.*

*Le paysage commercial de Gerland va changer et c'est vrai qu'il en a besoin. Nous travaillons pour soutenir ces projets mais il va falloir encore un peu de patience.*

Mme HURTREL : *Merci Madame la Maire, j'espère que tout ceci se concrétisera mais il est sûr que ça n'est pas encore pour demain.*

### **CIL Gerland Guillotière :**

#### **4 – Mme JOUMARD : Pour l'éco-recyclage des encombrants :**

L'objectif est de recycler ou mieux éliminer les déchets.

Il existe ou va exister une application qui met en relation, les particuliers, les associations, les entreprises, les institutions, pour réduire ou optimiser le circuit des encombrants, qu'ils soient chez soi ou sur la voie publique.

Quelles sont les fonctions de cette gestion participative des déchets encombrants ?

- Géolocaliser l'objet à donner gratuitement à proximité ;

- S'informer sur les objets accessibles gratuitement à proximité ;

- Si l'objet n'est pas enlevé, sa localisation est transmise aux associations, aux industriels ou aux institutionnels pour être enlevé ?

Grâce à ce type d'application de géolocalisation, quelles actions pourriez-vous mettre en œuvre pour nous permettre d'être acteurs d'une gestion participative des déchets encombrants ?

M. AMANY : Vous attirez notre attention sur une application qui devrait gérer les déchets encombrants. Pour l'heure cette application n'est pas en œuvre, je ne peux donc pas vous répondre sur cette question.

Vous parlez de gestion participative des déchets : au sein de cet arrondissement, nous sommes très attentifs à cette question. C'est pour cette raison qu'avec les conseils de quartier de la Guillotière et de Jean Macé, nous avons mis en œuvre lors de l'opération Faites de la propreté, des opérations « scènes de crimes » où il s'agissait de montrer aux habitants que lorsqu'on dépose ses objets, on peut être pénalisé par des amendes de l'ordre de 1 500 euros.

Nous avons réalisé une opération place Gabriel Péri et une sur la place Jean Macé.

En ce qui concerne la récupération des déchets, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe plusieurs organismes : la collecte solidaire organisée par écosystème, les donneries, la liste du mercredi.

En ce qui concerne la collecte solidaire écosystème, la dernière a eu lieu le 13 février. Pour l'année 2015, il y a eu 1,5 tonnes récupérées auprès de 170 habitants du 7<sup>e</sup>. Sont récupérés les déchets d'équipement électrique et électronique, triple E comme on l'appelle ; la prochaine collecte aura lieu le 26 mars, place des Pavillons et place Jean Macé.

Si vous avez besoin de détails, je vous les donnerai.

En ce qui concerne les donneries, installées dans certaines déchèteries, elles sont là pour réduire le gaspillage et éviter la production de déchets. La Métropole de Lyon favorise la réutilisation d'objets pouvant resservir, en créant les 9 premières donneries.

Elles sont implantées au sein des déchetteries, elles ont pour vocation de collecter et de stocker temporairement, les objets pouvant être réutilisés ou valorisés par des associations ou des entreprises relevant de l'ESS.

La liste du mercredi : c'est un réseau solidaire collaboratif, fondé essentiellement sur le don, l'échange ou la vente à prix raisonnable d'objets « vide grenier », c'est l'occasion de donner une seconde vie aux objets destinés à la poubelle ou à la déchèterie.

Je vous parlerai d'Envie Rhône qui est une structure implantée sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, qui propose une alternative au « tout jetable ». Depuis son apparition, 32 000 appareils d'électroménager ont été rénovés, testés et revendus avec une garantie d'un an. Cela contribue à la mise en place d'une filière d'économie circulaire dont on parlait tout à l'heure, minimisant l'impact sur l'environnement des déchets d'équipements électriques et électroniques. L'association est située 12 rue Cronstadt dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

M. CHARLES : Christophe a presque tout dit, je ne sais pas ce que va apporter l'application puisque vous avez la liste du mercredi qui a été créée par une chômeuse, où vous trouvez chaque semaine des

gens qui donnent des objets à des personnes qui viennent les chercher, j'y contribue de temps en temps personnellement.

Une déchèterie mobile doit arriver d'ici la fin de l'année, en plus, pour le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ce sera un camion qui sera à un certain endroit, qui permettra de rapprocher les déchèteries des habitants.

Je vais rajouter un projet qui est celui que l'on a avec des associations étudiantes notamment autour du CROUS qui permettra de trouver un lieu pour que les étudiants qui partent de Lyon, laissent leurs meubles et électroménagers pour que les étudiants qui arrivent puissent s'équiper. Ce projet a été initié par l'INSA qui le fait concrètement sur le parking de la Doua, sur le 7<sup>e</sup> arrondissement. Il y a également des projets associatifs d'étudiants qui n'ont pas encore abouti et que l'on va essayer de concrétiser.

#### 5 - M. GUERIN : **Pour une éco-rénovation privée attractive :**

Même si le délai de retour sur investissement d'une isolation d'immeuble, sans aide n'est pas le seul critère de décision, c'est celui-ci qui est en général décisif, surtout dans les copropriétés.

Quel est en général ce délai de retour sur investissement pour les immeubles datant d'une 30aine d'années comme beaucoup d'immeubles du 7<sup>e</sup>.

Pour que Lyon deviennent d'avantage une ville respirable, quelles dispositions ou aides sont-elles prévues pour réduire ce délai, pour favoriser l'éco-rénovation privée quel que soit le revenu du propriétaire ?

Comment encourager les loueurs à accepter cet investissement alors que c'est leur locataire qui paye le chauffage ?

M. CHARLES : Il est impossible de vous donner un délai de retour sur investissement, sans savoir dans quel état est votre immeuble ; il y a des immeubles de 30 ans qui ont été bien construits, d'autres qui sont des passoires et c'est proportionnel à l'état des immeubles.

Il ne faut pas confondre la lutte contre la précarité énergétique et le fait que Lyon soit peu respirable. C'est un enjeu de limitation des gaz à effet de serre et de lutte contre la précarité.

Nous avons dans le cadre du plan climat du Grand Lyon à notre disposition la première étude sur la vulnérabilité des ménages face à la hausse des prix de l'énergie, notamment au niveau du logement. A notre grande surprise, en prenant des critères de vulnérabilité économique (les gens qui sont en CDD, chômeurs, précaires, stagiaires, etc.), plus un critère de vulnérabilité sociale (les ménages de moins de 25 ans et plus de 65 ans), plus le critère des personnes habitant un logement construit avant 1975, il apparaît que les gens qui réunissent les 3 critères représentent 20% de la population du Grand Lyon. 1/5<sup>e</sup> de la population du Grand Lyon va en prendre plein la face quand le prix de l'énergie va augmenter.

On sait que le revenu contraint des ménages pour les 20% des plus pauvres, en 1979, c'est le loyer et l'énergie essentiellement : en 1979, un ménage de cette catégorie consacrait 24% de son budget à payer le logement et l'énergie. En 2005, il en payait 48% ; le CREDOC a voulu éviter les chiffres en 2008, le gouvernement Fillon lui a interdit sous peine de dissolution. Le gaz a pris plus de 75%.

Aujourd'hui, la question de la rénovation des bâtiments c'est une question de plan climat mais c'est une question fondamentale de lutte contre l'extension massive de la pauvreté en ville.

Pour les classes médianes, en 1979, elles consacraient 21% de leur budget à payer le loyer et l'énergie, en 2005, elles consacraient 38%. Cela explique la différence de perception entre l'INSEE et l'évolution du coût de la vie. Pour l'INSEE il y a des coûts qui baissent et des coûts qui augmentent.

Les dépenses contraintes, le loyer et l'énergie, ce sont des dépenses auxquelles on n'échappe pas, ce sont celles qui ont le plus augmenté.

La pression sur les ménages est très forte et l'enjeu de l'innovation est là, pas tellement sur la pollution locale.

Jusqu'à présent le Grand Lyon avait mis en place des normes et était en avance de 10 ans sur l'Etat, sur les normes sur le neuf. Le Grand Lyon a toujours été un modèle en France sur les critères de qualité thermique sur le logement neuf ; on a été la première collectivité à conditionner le financement du logement social à une qualité thermique de logement importante.

Aujourd'hui, l'Etat est en train de rattraper la réglementation du Grand Lyon sauf que, on sait que le neuf c'est 1% de renouvellement du parc par an et maintenant le gros enjeu, c'est que 75% des

immeubles construits en 1975 émettent 3% des émissions, ça veut dire que le gros enjeu n'est plus tellement les constructions neuves de qualité mais l'isolation du parc ancien. On a été la première collectivité à mettre en place un financement pour la rénovation. Une grosse difficulté aujourd'hui, ce sont les copropriétés.

La loi a fait évoluer les choses puisqu'avant, c'était des règles de l'unanimité qui s'appliquaient, aujourd'hui c'est la majorité de l'assemblée générale qui décide mais, entre les premières discussions et une réhabilitation, il y a minimum 2 ou 3 ans de discussion.

La Métropole a mis en place des subventions, suivant le niveau de réhabilitation, la Métropole finance entre 2 000 et 2 500 euros par logement, pour l'éco rénovation.

L'idée c'est de diviser par 4 les consommations d'énergie.

Il y avait tellement de cas de figures différents et tellement de portes d'entrée différentes que même les copropriétaires s'y perdaient et là c'est tout récent, on a voté une délibération sur la mise en place d'un guichet unique qui doit orienter le propriétaire vers le bon guichet.

Comment encourager les propriétaires à accepter cet investissement alors que c'est le locataire qui paye le chauffage ? Dans le cadre de la Métropole, on a récupéré ce qui était avant du domaine du Département, le fonds de solidarité logement, c'est-à-dire l'aide au locataire pour payer son loyer. Nous réfléchissons pour conditionner l'aide au paiement du loyer au fait que le propriétaire réalise des travaux d'isolation thermique pour diminuer les charges du locataire.

Pour la méthode, je vous laisse voir l'animation faite sur l'éco rénovation.

Vous trouverez cette animation sur Internet et l'adresse de l'agence locale d'énergie. Je rajouterai simplement que c'est une politique menée par ma collègue Béatrice VESSILLER et que l'accord que l'on a eu avec Gérard COLLOMB en début de mandat, c'est qu'il y a 30 millions d'euros réservés dans le cadre de la programmation pour cette politique et que, si ces 30 000 000 euros sont consommés, on remontera le niveau.

C'est de l'argent que l'on rend aux Lyonnais qui permet de faire de l'économie durablement.

Les allemands ont compris, quand on a 1 euro de subvention, la Banque centrale allemande a fait un calcul, on déclenche 100 euros de travaux.

Convaincre le Président du Grand Lyon est plus facile que de convaincre une assemblée générale de copropriétaires.

On manque d'habitants qui viennent se former et s'informer, ne serait-ce que sur les financements.

## 6 – M. JOURMARD : **Réduire pollution et consommation énergétique des déplacements.**

Rappel des causes de pollution et de dépense inutile d'énergie dues au trafic

Rappelons l'enjeu : la pollution fait, selon l'OMS 42 000 décès prématurés annuels en France, ce qui correspondrait à environ un millier sur la métropole (au moins 300 officiellement furent recensés sur Lyon), donc environ 50 dans le 7e.

Le Plan de Protection de l'atmosphère et par le PDU de 2005 ont échoué à réduire la pollution.

Les taux de microparticules ont moins baissé 2 fois moins que ne le laisse prévoir le renforcement des normes Euro et les mesures normalisées d'Air Rhône Alpes montre que le taux d'oxyde d'azote émis par les moteurs thermiques est quasi stable sur tous les axes fréquentés, dépassant les seuils européens. La métropole est visée par la commission européenne pour dépassement de la valeur limite à la fois journalière et annuelle. La commission européenne insiste (à juste titre NDLR) également sur la faiblesse des plans d'action. Les études de la commission Ecologie Urbaine de l'UCIL avait d'ailleurs annoncé cet échec.

Les raisons connues ont été complètement ignorées par les plans et les responsables de la circulation :

- le taux d'automobiles diesel bien plus polluées que les automobiles essence, continue d'être fortement encouragé par la fiscalité très avantageuse ;
- les constructeurs n'utilisant pas les filtres SCR n'ont respecté les normes Euro 6 qu'en trichant ;
- selon le CEREMA, la pollution et la consommation des moteurs thermiques double dès lors que la vitesse des véhicules passe de 50 à 10km/h et bien plus en deçà ou lors d'arrêts redémarrages ;
- les congestions risquent de se former dès qu'un flot de voitures descend en dessous de 50 km/h<sup>2</sup>, les véhicules thermiques et surtout diesel ne supportent pas les vitesses basse et les redémarrages fréquents, ils s'encrassent durablement et polluent alors largement plus<sup>3</sup>,

- de nombreuses artères, qui avaient été synchronisées à 50 km/h à l'époque de Michel Noir, ne le sont plus, à cause des voies de tram.

La technologie va progressivement donner aux automobiles électriques la même autonomie que les moteurs thermiques. Évitant la contrainte urbaine d'un seul garage par appartement, les nombreux modèles de véhicules hybrides essence, rechargeables la nuit, qui apparaissent à foison sur le marché offrent déjà une solution individuelle sans émission de polluants en ville.

Question : Quelles dispositions vraiment efficaces sont prévues à Lyon et dans le 7<sup>e</sup> pour :

- diminuer rapidement d'au moins 30% le niveau de pollution due au trafic et
- adapter la circulation au changement de paradigme de la voiture électrifiée non polluante ?

Mme PEILLON : Je vais répondre à la question sur la place de la voiture dans la ville et ensuite, je laisserai la parole à M. CHARLES puisque ce soir c'est la « star » de la soirée.

On partage ensemble la question du coût humain, de la pollution : le chiffre de l'OMS est 42 000 décès prématurés par an, on partage aussi l'objectif de baisse de la pollution automobile et donc, de la place de la voiture dans la ville.

Je suis moins d'accord avec votre constat d'échec sur les politiques publiques que vous énoncez dans votre question. Certes, il reste encore beaucoup à faire mais, j'ai envie d'être optimiste et vous dire que nous avançons et je vais vous parler d'une enquête qui est menée par le SYTRAL tous les 10 ans et dont les résultats pour cette année, viennent de tomber. C'est l'enquête « Déplacements de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise » menée par le SYTRAL et ses partenaires, c'est une vaste enquête qui ne peut pas être menée tous les ans parce qu'elle est assez lourde à mener ; elle a pour objectif de connaître les habitudes et les besoins des habitants en matière de déplacement, les pratiques, mesurer les évolutions mais aussi, d'améliorer les infrastructures, les adapter aux besoins et améliorer globalement les services de transport.

La dernière enquête datait de 2006 et nous avons les premiers résultats pour 2016 : 27 000 personnes ont été interrogées, sur 569 communes de l'aire métropolitaine lyonnaise qui est un territoire assez large, ce sont des communes dans le Rhône mais aussi, dans l'Ain et dans l'Isère.

Cette enquête est bien plus large que le territoire de la Métropole même si, après dans l'enquête, vous verrez qu'il y a les données pour Lyon/Villeurbanne, pour la Métropole et pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Il faut retenir une chose de ces résultats c'est vraiment une baisse de la part de la voiture au profit des transports en commun, déjà avec une baisse du taux de motorisation (le nombre de voitures par ménage) ; c'est la première fois qu'on observe une baisse puisqu'en 2006, il y avait encore une hausse par rapport aux résultats de 10 ans en amont. C'est une baisse de 7% et plus on est en cœur de ville, plus cette baisse est importante. Sur Lyon/Villeurbanne, on passe de 0,95 voiture par ménage à 0,73 ; cela conduit à un net recul de la voiture en ville avec le pourcentage de chaque mode, c'est 9 points.

Sur Lyon/Villeurbanne, j'ai toutes les données à votre disposition si ça vous intéresse et sur le site du SYTRAL, vous avez tout le détail. Entre 2006 et aujourd'hui, la voiture c'était 35%, on est passé à 26%, à l'inverse les transports en commun, on était à 21%, on monte à 26%, le vélo passe de 2 à 3% et la marche passe de 41 à 45%.

Sachant que cela baisse aussi sur la Métropole de façon plus modeste, on passe de 48% à 42% pour la voiture et en 10 ans, l'utilisation des TER a été multipliée par 2. C'est aussi dû à l'augmentation de l'offre.

Les facteurs sont multiples, il y a aussi la situation économique mais aussi, la dégradation de la performance de la voiture dans la ville, en milieu urbain, ce n'est plus aussi avantageux qu'autrefois de circuler en voiture par rapport aux autres modes, c'est dû au fait que les villes ont été pensées pour la voiture et qu'aujourd'hui, on essaye d'inverser la tendance.

C'est la combinaison de toutes les politiques de ces dernières décennies, en matière de stationnement, l'offre de transports en commun, les itinéraires, les nouvelles lignes mais aussi, la fréquence ; quand on doit attendre une vingtaine de minutes, on a tendance à vouloir prendre sa voiture. Il y a un vélo V que l'on ne présente plus, et tous les aménagements cyclables, le stationnement vélos, globalement la façon de penser la ville avec les zones piétonnes, les pistes cyclables, etc.

Les berges du Rhône qui étaient un lieu complètement dédié au stationnement, un espace pour la voiture qui est aujourd'hui, un espace piétons.

On part de loin et il reste du chemin à faire. C'est normal aussi de se préoccuper des pics de pollution mais il faut se rendre compte qu'au quotidien, on essaye d'avoir une réflexion, un équilibre. L'idée n'est pas de faire la chasse absolue à la voiture mais de trouver un équilibre entre ces différents modes et dans la façon d'utiliser les espaces à notre disposition et c'est aussi ce que nous essayons de faire quand nous travaillons sur des projets locaux, ça ne va pas sans mal quand on annonce la suppression de places de stationnement pour faire un couloir de bus ; ce sont des arbitrages et il faut avoir en tête que l'idée n'est pas d'embêter les gens qui ont une voiture mais d'œuvrer pour le bien-être collectif.

M. JOURMARD : *Je voudrais rajouter un petit mot, je vous remercie d'avoir donné ces chiffres de la diminution de la voiture qui sont très intéressants mais, c'est la raison pour laquelle j'ai dit que la politique antérieure avait échoué, pourquoi ? Parce que d'une part on a diminué le trafic de l'automobile et d'autre part, les normes euro sont de plus en plus appliquées ; chaque voiture individuelle devrait polluer 10 fois moins que les voitures d'une dizaine d'années.*

*Par contre, quand on regarde les pollutions fournies par Air Rhône-Alpes concernant les axes de déplacements, on s'aperçoit que la pollution notamment aux oxydes d'azote est absolument constante et que la pollution aux microparticules baisse à peu près de 3% par an alors qu'elle devrait baisser bien davantage donc, il faut chercher où est la raison de la contradiction.*

*Il y a un certain nombre d'embouteillages qui existent en ville que l'on ne traite pas correctement or, quand les voitures roulent à 30 km/h au lieu de 50 dans un embouteillage, elles polluent 2 fois plus qu'à 50 km/h.*

*J'aimerais avoir votre réponse sur les embouteillages.*

Mme PEILLON : *50 km/h en ville c'est déjà rapide. La plupart des véhicules dans le quartier ne roulent pas à 50 km/h et c'est souhaitable. J'ai beaucoup travaillé sur la question avec Madame RIVOIRE et rouler à 50 km/h dans des voiries comme la Guillotière ce n'est pas possible, c'est dangereux.*

M. JOURMARD : *C'est la seule vitesse qui permet d'avoir une pollution minimale et également le débit maximum.*

Mme PEILLON : *Je pense quand même qu'il est plus pertinent de réduire la part de la voiture en ville que d'adapter la vitesse des véhicules en fonction de leur taux de pollution.*

M. CHARLES : *60% des déplacements de l'automobile dans la Métropole font moins de 3 km, l'enjeu n'est pas de changer de motorisation mais de faire en sorte que les gens qui ont moins de 3 km à faire, les fassent à pied, en vélo, en métro et en bus.*

*On est très réservé à la Métropole sur la voiture électrique pour deux raisons : pour moi, la voiture électrique déplace les pollutions mais ne les résout pas ; on peut en discuter plus longuement, ça dépend de la production d'électricité et de ce que l'on fait des batteries, en plus le rendement n'est pas bon. C'est un autre débat et, deuxièmement, Madame GEOFFROY qui gère le futur schéma directeur des énergies ne sait absolument pas si le réseau électrique est suffisant pour accepter les niveaux de charge (un niveau de charge rapide pour une voiture c'est le niveau de consommation de puissance, d'un demi -immeuble). Si on voulait remplacer toutes les voitures par des voitures électriques, il faudrait doubler le parc de centrales nucléaires.*

*On travaille plus sur la Métropole, sur la voiture au GNV en espérant que tôt ou tard le Bio gaz remplace le gaz qui émet beaucoup moins et le réseau de gaz est partout.*

*Dans le cadre de la candidature Ville respirable dans 5 ans, il y a une réflexion sur le centre ville, l'interdiction des véhicules utilitaires les plus polluants, qui s'accompagnera d'une aide aux artisans pour s'équiper de véhicules propres. L'idée c'est de « taper » sur ce qui est le plus polluant et ce sont souvent les utilitaires anciens.*

#### **7 – M. JOURMARD : Pour un chauffage au bois moins polluant :**

*Le chauffage au bois restitue dans l'atmosphère le CO2 dont une grande partie a été absorbée par la forêt lors du développement des arbres. De ce point de vue, c'est donc une source d'énergie que l'on peut qualifier d'écologique, en tout cas plus que la combustion de carburant fossile.*

Malheureusement même avec des foyers flamme verte \*\*\*\*\*, la combustion du bois est à l'origine de microparticules qui en hiver représentent en ville entre 30% et 50% de la pollution en PM10 et donc, le chauffage au bois est actuellement totalement incompatible avec l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air en ville.

La raison en est en partie due au fait que le bois, notamment celui que l'on peut acheter à Lyon est composé de 30 à 40% d'humidité, ne brûle qu'à 700 °C au lieu de 900 °C et avec une belle flamme jaune qui témoigne de la diffusion importante des microparticules.

Pour réduire la pollution des fumées, quelles dispositions prend la ville de Lyon pour que l'on ne puisse trouver dans la métropole que du bois de chauffage ayant une siccité inférieure à 20% ?

Mme LA MAIRE : Nous avons la chance d'avoir au sein de notre conseil d'arrondissement le vice-président de la Métropole en charge de ces questions. Il est normal que toutes les questions possibles lui soient posées.

M. CHARLES : D'habitude c'est Madame RIVOIRE ou Monsieur GRABER qui sont largement interrogés ; aujourd'hui, c'est moi. Je vous remercie, grâce à vous j'ai appris un mot « siccité » car je suis allé voir dans le dictionnaire.

Le chauffage au bois, contrairement à ce qu'a dit Ségolène ROYAL est un vrai problème sur les microparticules, notamment quand il y a une inversion thermique, quand la température de l'air en bas est plus froide qu'en altitude et que l'atmosphère ne se renouvelle pas.

Par contre, ce n'est pas le problème des réseaux de chaleur, des chaufferies : elles ont suffisamment de filtres et émettent peu ; le vrai problème ce sont les foyers ouverts, les cheminées dans le centre de Lyon et dans la périphérie.

Des personnes, dans les années 70, ont acheté une maison avec une cheminée ouverte, avec un niveau de combustion très mauvais qui émet de nombreuses particules.

Les interdire n'est pas possible mais on peut donner une aide financière pour changer le foyer : avec un foyer fermé ou des chaudières comme cela se fait. Si vous avez eu l'occasion d'aller au salon Primevère ce weekend, cela se fait aujourd'hui en Allemagne et ça commence en France, des chaudières individuelles qui vaporisent le bois avant de le brûler, cela n'émet pratiquement pas de particules. On sait faire aujourd'hui des foyers beaucoup moins polluants.

M. JOUMARD : *Je ne suis pas sûr que cela suffise !*

## L C V R 69 :

### 8 - M. DUCHENE : **Pour des livraisons plus écologiques :**

Les livraisons sont difficiles, d'une part à cause des espaces dédiés insuffisants, mal répartis, souvent utilisés par des véhicules dont ce n'est pas la place conduisant le livreur à stationner en "double file", sur les trottoirs ou les passages pour piétons, d'autre part à cause de l'utilisation de véhicules au gabarit inadapté à la surface offerte avec les mêmes conséquences et une pollution atmosphérique accrue.

Le civisme devrait se manifester par l'acceptation par :

- les livreurs de prendre le temps nécessaire pour une livraison,
- donc par les entreprises de ne pas imposer aux livreurs des cadences qui les obligent à une conduite dangereuse et un état de tension nerveuse incompatible avec leur travail et leur santé, aussi chez les destinataires en s'organisant pour chercher les paquets légers au "point de livraison".

L'intervention des pouvoirs publics informative vers les entreprises de livraison, l'installation d'équipements électrogènes, le développement des "points de livraison" chez des commerçants, est nécessaire, mais n'apparaît guère suffisante.

Quelle sera la solution de la métropole (et en particulier dans le 7<sup>e</sup>) incitant à l'utilisation de véhicules de taille réduite, dotés d'une motorisation électrique ou hybride.

L'organisation de circuits partant d'un point de desserte en zone à l'habitat moins dense, nécessitant certes une manutention supplémentaire mais avec une livraison plus facile ? Photos jointes.

M. CHARLES : Evidemment, il y a toute la réflexion dans le cadre du PLU sur les espaces logistiques urbains qui permettront de rationaliser les livraisons.



On est en train de tenter une implantation qui s'appelle urban lab qui consiste à avoir un camion pouvant se mettre sur un espace réservé, qui se baisse pour atteindre le niveau du sol et qui sert de hangar mobile, et sur lequel on peut mettre derrière des petits véhicules, des vélos cargo, qui font le dernier km.

La semaine prochaine, j'ai une réunion là-dessus. Le principe est d'avoir un camion qui sert à la mutualisation des livraisons, qui s'installe sur la place réservée des livraisons, juste à dimension. Je pousse actuellement pour que derrière ce soient des vélos cargo qui aillent livrer en vélo le dernier km.

M. DUCHENE : *C'est intéressant, merci.*

#### 9 - M. DUCHENE : **Pour améliorer les Silos à verre :**

On observe une modernisation d'aspect et de fonctionnalité des silos à verre. Les anciens, de forme cylindrique, pouvaient être renversés et rouler au sol. Les modernes, de forme cubique, ne peuvent être déplacés aussi facilement. Les uns comme les autres sont installés assez souvent de façon irréfléchie. Les emplacements empiètent sur le passage des piétons ou des cyclistes. Les ouvertures sont le plus souvent difficilement accessibles pour les personnes de petite taille ou en fauteuil roulant.

Comment obtenir que la municipalité veille à une installation adaptée ?

On trouve rarement, à proximité, des réceptacles pour les cartons ou sacs ayant servi à apporter les verres. On observe souvent des "coulures" sur les parois et sur le sol (de quel service le nettoyage relève-t-il ?).

Il y a donc des mises au point indispensables. La municipalité envisage-t-elle une solution plus hygiénique, moins bruyante et moins gênante pour les piétons qui est l'enfouissement des silos ?

On connaît quelques tentatives, elles mériteraient un accroissement. On en trouve dans plusieurs communes du Grand Lyon (5 à Brignais) et dans d'autres grandes villes. Photos jointes.

M. AMANY : Je note que vous appréciez la modernisation des silos à verre. Déjà, vous avez apprécié qu'ils passent de la forme cylindrique à la forme cubique et je note que pour vous c'est un élément positif.

Vous avez pu constater que tous les silos à verre sont remplacés par des silos cubiques qui sont moins bruyants.

Vous parlez d'emplacements irréfléchis : il faut savoir qu'il y a une volonté au niveau de la Métropole d'augmenter de 30% le tri de verre et la récupération.

Nous avons 7 nouveaux emplacements qui sont prévus pour de nouveaux silos. Le 7<sup>e</sup> arrondissement est en tête sur cette question puisque sur la Métropole c'est 25 kg de verre par habitant par an, récupérés, ce qui nous place en 2<sup>e</sup> position sur la ville de Lyon.

Sur les endroits irréfléchis, nous sommes avec l'équipe municipale, à l'écoute des endroits que vous signalez, en sachant que pour qu'un silo soit placé il faut des conditions pour que le camion puisse le récupérer ; on ne peut pas les mettre n'importe où.

Nous sommes disposés, si vous constatez certains lieux, à en discuter.

Vous dites que les ouvertures sont souvent inaccessibles pour les personnes de petite taille et en fauteuil roulant ; on interrogera le constructeur pour savoir ce qui est possible de faire en sachant que, par rapport à la gravité, si l'on met une ouverture trop basse, ça risque de poser un problème de récupération.

M. DUCHENE : *D'où les silos enterrés.*

M. AMANY : Vous parlez des réceptacles pour les cartons. Effectivement, dans notre arrondissement, nous avons un souci par rapport à ces réceptacles. On réfléchit à tout cela, à la fois au service de la propreté et au service de la collecte pour pouvoir installer auprès de chaque silo, une corbeille. Cela rentrera dans l'ordre dans les semaines et mois à venir.

Vous pouvez nous signaler les soucis de coulure et nous interviendrons.

L'enfouissement des silos : pour quelqu'un qui sillonne bien l'arrondissement, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons un endroit où les silos sont enfouis, il s'agit de la place du Prado.

Nous voulons bien développer ce système ; c'est dans le 5<sup>e</sup> arrondissement et à Brignais qu'il y en a le plus.

Il faut savoir que l'on a de gros soucis de réseau, on ne peut plus creuser pour installer des silos mais ce qui est proposé c'est que, dans toute la ZAC des Girondins par exemple, il y ait des réservations prévues pour l'enfouissement de ces silos.

M. DUCHENE : *Je profite d'avoir le micro pour attirer l'attention sur le silo à verre qui se trouve sur la rue Rollin à l'angle de la rue Rognon. Il était placé de sorte qu'il y avait tout juste la place pour passer parce qu'il y a un panneau qui interdit de mettre autre chose que du verre dedans et souvent il y avait des vélos attachés à ce panneau. Ce silo a donc été déplacé d'une dizaine de mètres.*

*Il se trouve que le mur à cet endroit est en dépassement par rapport au mur précédent, ce qui fait qu'il y a encore moins de place entre le trottoir et la base du silo qu'avant.*

*Je vous laisse aller regarder.*

Mme LE MAIRE : *Monsieur AMANY ira enquêter sur place.*

## QUESTIONS HORS THEME

### LCVR 69 :

#### 10 – M. DUCHENE : **Les trottoirs rue Victor Lagrange entre la rue des Verriers et le boulevard Yves Farge :**

Côté pair (intersection avec les rues des Verriers et des Bons Enfants), le cheminement des piétons est un "parcours du combattant". Ce côté pair est naturellement le plus emprunté, du fait de l'aboutissement des rues mentionnées. Il est temps que sur ce côté des travaux soient entrepris pour donner, jusqu'au Bd Farge, la largeur nécessaire pour un déplacement sans risque, quitte à supprimer la partie de trottoir le long du mur du chemin de fer.

Ou bien que, à l'aboutissement des 2 rues adjacentes, il faudrait un passage de traversée pour les piétons permette aux passants de gagner le côté "chemin de fer" en élargissant le trottoir, et en rétrécissant le côté pair pour permettre une circulation convenable.

Comme je l'ai déjà signalé il y a une circulation piétonne importante dans cette rue.

Quand la décision de travaux pour le déplacement piétonnier sur la Rue Victor Lagrange sera-t-elle prise ?

Mme RIVOIRE : Je sais que cette rue vous tient particulièrement à cœur et nous en avons déjà parlé.

Le cheminement piétons est particulièrement difficile par contre, en ce moment nous sommes en pleine révision du PLUH et nous avons mis un emplacement réservé pour justement agrandir ce trottoir.

Ce n'est pas demain que l'on va le faire, c'est un emplacement réservé et au fil de l'évolution de cette rue, nous élargirons le trottoir mais cela peut prendre quelques années.

Des choses vont démarrer assez rapidement mais, d'autres seront plus longues.

Vous faites une proposition sur la suppression du trottoir côté mur SNCF, cela engendrerait des travaux et des coûts très élevés pour élargir de l'autre côté.

Je n'ai pas de solution précise aujourd'hui, on ne déplacera pas le trottoir côté mur SNCF pour trouver de la place de l'autre côté. La solution va venir avec l'aménagement de cette rue qui va se faire au fil du temps. Mon voisin Monsieur GRABER me disait que du côté KGB déjà cela va évoluer rapidement et on essaiera d'améliorer cette rue plus tard mais pas avec les travaux très coûteux dont vous parlez.

La traversée piétonne que vous nous proposez : nous allons essayer d'y réfléchir après les propositions sur les futurs aménagements de proximité que l'on a chaque année à débattre avec les conseils de quartier.

## **AGIR :**

### 11 – **M. GUILLEN** : **Flaques le long du trottoir :**

Suite à notre demande, le trottoir devant la pharmacie a été refait, ainsi qu'une partie du caniveau.

Or le caniveau aurait dû être refait sur toute sa longueur (environ 15mètres), jusqu'au tabouret d'évacuation. Nous l'avons d'ailleurs signalé aux ouvriers qui travaillaient sur place.

Par temps de pluie, le parking est impraticable, inondés pendant 5 ou 6 jours. L'eau ne s'évacue pas et la raison est simple, le caniveau est en zig zag à cause des racines des arbres, il faut le refaire sur 15 m.

A défaut, le problème a été simplement déplacé et les flaques subsistent (Voir les photos).

**M. ACACIA** : Nous évoquons le temps politique et le temps de réalisation, il faut laisser le temps ; début janvier il y a eu les réparations faites comme vous l'indiquez. Les travaux ne sont pas finis, les caniveaux vont être repris, mi mars, avec les pavés qui vont être remis, cela aura pris 2 mois et demi de travaux. Le secteur est assez compliqué, il y a des racines et c'est pour cela que l'on essaie de faire les choses le mieux possible mais dans le temps.

J'en profite pour dire que tout à l'heure quand on parlait des véhicules à 50 km/h, face à un piéton, c'est énorme c'est pour cela que nous sommes plutôt dans une réflexion pour limiter la vitesse. Nous avons remis des voies en double sens rue Marcel Mérieux, nous avons limité la vitesse sur la rue de Gerland en mettant des îlots au centre de la voie, pour justement privilégier les traversées piétonnes et limiter les accidents.

Les artères que nous avons dans l'arrondissement sont assez larges mais elles sont fortement fréquentées par les établissements scolaires. 50 km/h c'est très vite en ville.

**M. GUILLEN** : *Je leur avais bien dit, pour en revenir aux inondations, qu'ils faisaient ça pour rien, ils ne m'ont pas écouté.*

### 12 - **M. GUILLEN** : Déchets près du stade de Gerland :

Cela a été fait, ils ont même mis des barrières de protection devant l'immeuble. Demain, on les récupérera avec le jardinier pour les remettre en place, de façon à ce que les enfants ne se cachent pas derrière le mur qui est dangereux car il se fend de plus en plus.

Face à l'entrée du Parc de Gerland, à l'angle de la rue J.P. Chevrot et de l'allée Pierre de Coubertin, un espace de 20m2 devant un habitat occupé par des habitants peu scrupuleux a été transformé en déchèterie. Les cantonniers n'interviennent pas.

**Mme LA MAIRE** : Pour le moment, il n'y a plus de question puisque ça a été fait. La vigilance est de mise.

## **CIL Gerland Guillotière :**

### 13 - **M. PERTOSA** : **Aires de service rue Lortet et rue Jayet** : le problème a été résolu depuis.

**Mme LA MAIRE** : Je vous remercie pour votre participation et votre attention. Nous allons faire une pose de 5 minutes avant le conseil d'arrondissement. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour assister au conseil. A la fin de celui-ci, nous offrirons comme il est de coutume, une petite collation.

Madame la Maire lève la séance à 20h45.